

SOPHIE & ZOE HOLDING FAMILLE

Société par actions simplifiée au capital de 1000 €
Siège social : Rue des Mérovingiens, ZAC le chêne Saint Amand,
52100 SAINT DIZIER

PROCES-VERBAL DE NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Le soussigné :

Madame Sophie ATTINA

demeurant à 5 rue Barthélémy, 57500 SAINT AVOLD

né le 20 septembre 1974 à FORBACH (57600)

de nationalité française

agissant en qualité de seul actionnaire de la société SOPHIE & ZOE HOLDING FAMILLE, société par action simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé au ZAC le chêne Saint Amand – 52100 SAINT DIZIER en cours de constitution,

a pris des décisions suivantes relatives à la nomination du premier président de la société conformément aux dispositions statutaires de ladite société, et a établi le présent procès-verbal en conséquence.

1. Nomination du président

Madame Sophie ATTINA est nommée en qualité de Présidente de la société pour une durée indéterminée et n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette dernière déclare accepter les fonctions qui viennent lui être confiées.

Elle affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

2. Pouvoirs du Président

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions statutaires.

3. Rémunération du président

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à METZ, le 23 octobre 2024

Madame Sophie ATTINA
Associée unique

Signé par Sophie ATTINA
Le 04/11/24

ID: tx_wne30wLKPZI6

Signed with
Universign